CONDITIONS.

ABONNEMENT.

Douze piastres par an, pour la feuille, payables d'avance; pour l'année, dix piastres pour la feuille destinée pour la campagne et publiée trois fois par semaine, payables d'avance pour toute l'année, [illegible] à la Nouvelle-Orléans. Aucun abonnement ne sera discontinué [illegible] les comptes arriérés ne soient payés. Les abonnés qui voudront cesser leur abonnement devront en donner avis par écrit, au moins avant que le terme de leur abonnement ne soit arrivé.

Annonces—Une piastre par carré de chaque langue, pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

[illegible] pour l'année aux annonces—Les articles des personnes tenant magasins de détail, $60; les Banques, Compagnie d'Assurances et autres institutions publiques, $80; les agents pour navires, bateaux à vapeurs, ou les maisons de commerce, [illegible] la commission, $80.

Les Annonces des mariages et de décès, les articles pour appeler l'attention du public à des ventes d'immeubles biens meubles, les articles signés par des passagers, les annonces de bénéfice &c. &c., devront payer au taux des annonces ordinaires.

Les Annonces qui ne doivent paraître que par intervalles paieront $1 par carré pour chaque insertion.

Les Annonces ou articles d'une nature personnelle, lorsqu'ils pourront être admis, paieront le double du prix des annonces ordinaires et d'avance.

Une Déduction de 33 pour cent sera faite aux encanteurs, aux shérifs, aux Rég. des Testamens, et aux Marshals, sur les annonces de ventes d'immeubles; et de dix pour cent sur les annonces de ventes de biens meubles.

Les Annonces qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, esclaves marrons, animaux épaves ou égarés &c. &c., lui seront portés en compte séparé et aux prix ci-dessus énoncés.

Les Annonces qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

Aucune Annonce de faillite sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il y ait un répondant.

Les Théatres et autres endroits ouverts pour l'amusement du public, faisant insérer chaque jour de nouvelles annonces, pendant la saison des plaisirs, paieront $150.

Les Annonces de candidature à des emplois public et toutes annonces d'une nature politique, paieront le double du prix ordinaire.

Pour Baie St-Louis, Passe Christiane et Biloxi.

(Paquebot régulier de mercredi et samedi.)

Le beau bâteau à vapeur tirant peu d'eau, COLUMBIA, capitaine Waterman, partira du bout du chemin à coulisse pour les endroits susdits, deux fois par semaine, le Mercredi matin à 7 heures, et reviendra Jeudi dans le jour, il partira Samedi à 5 heures de l'après midi et reviendra Lundi matin.

Le mercredi on pourra l'attendre dans les endroits ci-après: Baie St-Louis à 1 heure et demie de l'après midi; Passe Christiane à 3 heures et demie de l'après midi; Biloxi à 6 heures et demie de l'après midi.

En revenant, jeudi matin, il partira de Biloxi à 6 heures et demie du matin. Passe Christiane à 11 heures du matin; Baie St Louis à midi et demi, et arrivera à 7 heures de l'après midi au chemin à coulisses.

Le Samedi partant à 5 heures du soir, il sera à la Baie à minuit, à la Christiane à 2 heures et demi du matin; Biloxi à 6 heures du matin. En revenant dimanche, il quittera Biloxi à 6 heures et demie de l'après midi; Passe Christiane à 7 heures et demie du soir, Baie St-Louis à 10 heures, et arrivera au chemin à coulisses Lundi matin à 7 heures. Pour frêt et passage, pour les endroits susdits. S'adresser au capitaine à bord, ou à

SALOMON HIGH,
17 août 40, rue de Camp.

☞ Le frêt doit être envoyé deux heures avant le départ.

N. B. Le sac aux lettres du bâteau Columbia est à mon bureau. On délivrera les lettres et journaux aux différents débarcadaires.

POUR LA MOBILE ET LES PORTS INTERMEDIAIRES.

Le bateau à vapeur MERCHANT, capitaine Vincent, partira tous les samedis, pour la Mobile, et tous les mercredis, pour Pascagoula, après l'arrivée des chars de 7 heures. Il touchera aux wharfs intermédiaires pour débarquer et recevoir des passagers. S'adresser à
9 sept H. C. CAMMACK, 65, rue Gravier.

Pour les ports des E.-Unis.

FRET POUR CHARLESTON.
UN chargement d'environ 200 barils, s'adresser à GEO. GREEN,
29 août 60, rue du Camp.

Pour les Antilles et le Texas.

POUR MATAMOROS.
Le beau brick fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, Comet, capit. Dickinson, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sans délai pour le port susdit. Pour frêt ou passage, s'adresser à
9 sept CUCULLU, LAPEYRE & Co.

Vendre. Louer ou Fréter.

A FRETER—Pour les ports des Antilles ou du Golfe du Mexique. La belle goëlette A no. 1 Water Witch, capitaine Dupaire S'adresser à A. CAPDEVIELLE & Co,
7 sept—5 rue Toulouse no. 19.

A FRETER
Le brick EUROTAS, numéroté A. 1 et commandé par le capitaine Robens, doublé et chevillé en cuivre. La préférence sera accordée pour New York. S'adresser à
5 sept R. GRONING & CO.

A LOUER.
Le Magasin No. 85, rue de la Commune; on en donnera possession immédiatement.
S'adresser à T. & J. DUPLESSIS,
26 août—6 Exchange Place.

WHITE HALL.
EST-PASCAGOULA.

LES propriétaires de cet établissement avantageusement connu, ayant remplacé M. Elliot, qui le tenait ci-devant, sont en ce moment occupés à le mettre sur un pied propre à satisfaire les personnes les plus difficiles. Les familles y trouveront toutes les attentions possibles; et ils informent leurs amis et le public en général que ni soins ni dépenses ne seront épargnés pour leur procurer tous les agrémens possibles. On aura en tout temps des canots pour faire des parties; et il y a des cabanes pour prendre des bains. On a en abondance, du poisson, du gibier et des huîtres. Tous ces agrémens joints aux bonnes dispositions et à la libéralité bien reconnue des propriétaires, sont de nature à assurer la prospérité future de cette délicieuse retraite.
Wm. DE FOREST HOLLY.
25 août—1m JACOB BAPTISTE.

BEURRE—100 fréquins beurre frais de l'Ouest, reçus par les derniers arrivages de Cincinnati, à vendre par JOSEPH LANDIS & Co.
16 sept

WHISKEY—100 barils whiskey rectifié, marque de choix, récemment reçus et à vendre par JOSEPH LANDIS & Co.
16 sept

FARINE—500 barils farine superfine, à vendre par JOSEPH LANDIS & Co.
16 sept

VINAIGRE—100 barils vinaigre, reçus et à vendre par ROBERT H. WHITE,
no. 34 rue Gravier

ESPECES en demande par G. R. STRINGER,
16 sept No. 50, rue du Canal.

BEURRE—100 fréquins beurre de l'Illinois, récemment reçu, et à vendre par LAVILLEBEUVRE & WALTON,
16 sept no. 17, rue des Magasins.

TOILE d'emballage du Kentukey, de qualité supérieure à vendre par HARRISON, & CLEGG & Co,
16 sept rue de la Douane.

FARINE—300 barils de farine superfine, en débarquement du bateau à vapeur Marmion, à vendre par G. DORSEY,
16 sept 44, nouvelle Levée.

100,000 Jambons plats cirés, de première qualité, à vendre par G. DORSEY,
16 sept 44, nouvelle Levée.

BAS.—Les soussignés viennent de recevoir par le navire Vicksburg, bas de coton blancs, couleur d'ardoises, bleu et noir, demi bas des mêmes couleurs, qu'ils offrent à vendre à bas prix.
TOOLE & BARRIERE,
14 sept No. 30, rue de Chartres.

A VENDRE.—En débarquement du navire Caroline, venant du Hâvre, 2 caisses linges de table damassé. TOOLE & BARRIERE,
14 sept—3 30, rue de Chartres.

PIASTRES MEXICAINES à vendre par A. M. DE MIRANDA,
14 sept—8 86, rue St-Louis.

PLOMB EN SAUMONS ET A GIBOYER—Constamment en vente par LAVILLEBEUVRE & WALTON,
14 sept 17, rue des Magasins.

HUILE DE PALMACHRISTI—Dix barils en magasin, à vendre par LAVILLEBEUVRE & WALTON,
14 sept 17, rue des Magasins.

JAMBONS—95 boucauds jambons, épaules et plats côtés, de Cincinnati, en magasin et à vendre par YORKE & FRERES,
60 rue du Camp.

PORC—200 barils porc; 196 do, reçus et à vendre par YORKE & BROTHERS,
14 sept no 65 rue du Camp.

FARINE—250 barils farine, convenables pour des boulangers, en débarquement et à vendre par A. L. & J. L. ADDISON,
14 sept—4 no. 45 rue du Camp.

AVOINE—70 sacs avoine reçus par le bateau à vapeur Alton et à vendre par GRIVOT & PAIGE,
14 sept no. 12 rue Poydras.

PATATES—Un petit lot de patates, en magasin et à vendre par GRIVOT & PAIGE,
14 sept no. 12 rue Poydras.

PORC—Clears, mess, prime, à vendre par M. MAHER,
no 16 rue Poydras.

DOUBLONS ESPAGNOLS, à vendre par
9 sept CUCULLU, LAPEYRE & Co.

BOUTEILLES A VIN—50 mannequins bouteilles à vin; 25 do. do. à porter, à vendre par PUECH & DUPLESSIS,
9 sept rue de la Vieille Levée No. 28.

VIEUX WHISKEY—40 barils vieux whiskey
12 barils eau de vie de pêches,
6 barils eau de vie de pommes,
A vendre par PUECH & DUPLESSIS,
9 sept rue de la Vieille Levée No. 28.

TABAC—10 caisses Tabac de la marque d'Hoffman; 44 do. do. de Saunders, 8 12 et 16, 25 do. do. Ross,
A vendre par PUECH & DUPLESSIS,
9 sept rue de la vieille Levée No. 28

EAU-DE-VIE—20 demi-pipes Eau-de-vie de Cognac, à vendre par PUECH & DUPLESSIS,
9 sept rue de la Vieille Levée No. 28.

DES ESPECES—Ainsi que toutes les autres monnaies qui n'ont pas cours, seront achetées et vendues par ROBINSON & CO.
31 août—4 No. 45 rue du Camp.

CHARBON DE LEHIGH—150 tonneaux charbon de Lehigh, récemment reçu de Philadelphie et propre à l'usage des forges. [illegible] REED & Co.
[illegible] Royale.

A LOUER.
LE haut de la maison occupée par M. Wm. Bogart, rue Conti, entre Chartres et Levée.
S'adresser à EDWD. GOTTSCHALK,
25 juillet [illegible], rue de Chartres.

MEXICAN DOLLARS, for sale by [illegible]
july 20 [illegible] & Co.

Ventes par le Shérif.

COUR DE DISTRICT—[illegible] contre H. Sterne, A. C. & W. Beaier & Co.—En vertu d'un ordre de [illegible] il sera vendu au magasin dernièrement occupé par le défendeur, situé rue de la Nouvelle Levée, Nos. 23 et [illegible], mercredi 20 septembre courant, à dix heures du matin, les articles ci-après détaillés saisis dans les affaires ci-dessus, savoir:
210 boites morue, 97 do raisins, [illegible] barils de beurre, 60 jarres d'huîtres, 12 boites candi, [illegible] barils de [illegible] quereaux, 20 petites caisses pruneaux, 55 barils de saumon, [illegible] barils crackers, [illegible]
Conditions comptant.
9 sept FRED. BUISSON, Shérif.

Jacob L. Florence et J. M. Bach vs William L. Hodge.
COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable Cour du Premier District Judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera vendu à la Nouvelle Bourse encoignure des rues de Chartres et St. Louis en cette ville, le samedi 23 septembre prochain, à une heure de relevée,
Ces lots de terre situés au faubourg Annonciation près cette ville, contigus et désignés par les numéros sept, huit, neuf, dix et onze dans l'îlet No. 98, sur le plan du dit faubourg, déposé en l'office de Louis T. Caire, notaire public; les dits lots mesurent au pied français, comme suit, savoir:
Le lot No. sept forme l'encoignure des rues Bacchus et Therpsicore, a 60 pieds de face à la rue Bacchus sur 120 pieds de profondeur et face à la rue Therpsicore.
Les lots Nos. huit et neuf, ont chacun 60 pieds de face à la rue Bacchus sur 120 pieds de profondeur.
Le lot No. dix forme l'encoignure des rues Bacchus et Euterpe 60 pieds de face à la rue Bacchus, sur 120 pieds à la rue Euterpe.
Et le lot No. onze, 60 pieds de face à la rue Euterpe sur 120 pieds de profondeur, ensemble les édifices et autres améliorations qui s'y trouvent. Le tout saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions de la vente—$5833 33 1|3 comptant.
$5000 payables le 4 janvier 1838.
$5000 payables le 4 janvier 1839.
$833 33 1|3 payables le 19 janvier 1838, et la même somme $833 33 1|3 payable le 19 juillet 1838.
17 août FRED. BUISSON, Shérif.

Bartholomeo Llado contre Pedro Arambido.
COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente, à moi adressé, il sera vendu, à la nouvelle bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, en cette ville, le lundi, le 16 octobre prochain, à une heure de relevée, la propriété mentionnée et décrite dans le dit ordre de saisie et de vente savoir:
Deux lots de terre, situés au faubourg Marigny un des dits lots est compris dans l'îlet no. 33, et désigné par le lot no. un, sur un plan dressé par J. Pilié le 20 avril 1836, et déposé en l'étude d'Amédé Ducatel, not. pub. (livre no. 1, plan no. 10) l'autre lot dans l'îlet no. 33, désigné par le no. 9, sur un autre plan dressé par Joseph Pilié, également déposé en l'office d'Amédé Ducatel, not. pub. (livre no. 1, plan no. 9.) Les dits lots de terre mesurent, mesure américaine; savoir:
Le lot no. un, 32 pieds de face à la rue des Français entre les rues St. Jean Baptiste et Girod, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes entre lignes parallèles.
Le lot no. neuf, forme une des encoignures des rues Girod et Antony, mesure 32 pieds de face à la rue Antony, sur une profondeur de 127 pieds, 10 pouces, 5 lignes face à la rue Girod, ensemble avec tous les droits privilèges et prérogatives qui y appartiennent, sans aucune réserve quelconque.
Les dits lots de terre, seront vendus aux conditions suivantes, suffisamment pour payer et faire face à un billet de $437 50, tiré par Llado, demandeur dans le dit procès et endossé par Pierre Galle, en date du 7 mai 1836 et payable à deux ans; comptant, pour payer un billet de $487 50 cents daté du 7 mai 1836, dû le 7 mai 1837, avec les intérêts, pour satisfaire le demandeur d'une réclamation de $975, avec les intérêts et frais du procès ci dessus.
9 sept FRED. BUISSON, shériff.

Joseph Lobrano contre Samuel Thompson.
COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St Louis, en cette ville, le Mardi le 10 octobre prochain, à une heure de relevée, la propriété mentionnée et décrite dans le dit ordre de saisie et de vente, savoir:
Un certain lot de terre situé dans le faubourg Saulet, désigné par le No. cinq, sur un plan dressé par Joseph Pilié, daté le 23 décembre 1834, et annexé à un acte passé pardevant H. Pedesclaux, notaire public, le 24 mars 1835.
Le dit lot ayant mesure américaine 32 pieds de face à la rue des Paccaniers, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces et 5 lignes, borné d'un côté par le lot No. quatre, et de l'autre par le No. six.
Le dit lot sera vendu aux conditions suivantes savoir: suffisamment pour payer un billet de $1000, tiré par le demandeur, et endossé par Joseph Lobrano en date du 26 janvier 1837, lequel billet était dû le 26 juillet dernier, avec les intérêts du 29 juillet jour du protêt $3, frais du protêt $6, frais des documens annexés à la pétition et les frais du procès, et la balance s'il y en a une, sera payée aux termes nécessaires pour faire face au paiement de cinq billets tirés par Charles Blache à l'ordre de H. Pedesclaux, daté le 30 mai 1836, et payables à deux ans de date, trois des dits billets étant de la somme de $250 chaque; un de $166 66 2|3, et un autre de 83 33 1|2, montant ensemble à $1000, lesquels cinq billets ont été fournis par le dit Charles Blache, à M. Pierre Gaillard, administrateur de la succession de P. L. Duborg, le défendeur s'étant chargé du paiement des dits billets; et s'il reste une balance, elle sera affectée à payer à deux ans du 30 mai 1836, pour satisfaire le demandeur d'une réclamation de $2000, avec les intérêts sur $1000, $3 frais du protêt, $6 frais des documents, et les frais du procès. FRED. BUISSON,
2 septembre Shériff.

Henriette Bachemin contre Jques Bachemin jr. exécuteur de Jques Bachemin.
COUR DES PREUVES—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le samedi, le 30 septembre prochain, à une heure de relevée.
Une certaine esclave nommée Sylvanie, âgée d'environ 30 ans et ses deux enfans, Edward âgé de 3 ans et 1|2, Celestin âgé de sept mois.
Conditions, comptant.
26 août FRED. BUISSON, Shérif.

Jos. B. Marks et Abraham C. Labatt contre Henry Drez.
COUR DE DISTRICT.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé par l'honorable Cour de 1er. district judiciaire, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, en cette ville, le samedi 23 septembre prochain, à une heure de relevée.
Deux lots de terre situés au faubourg Pontchartrain, dans cette paroisse, désignés par les Nos. 15 et 16, sur un certain plan dressé par Jos. Pilié le 12 septembre 1836, et déposé en l'office de Carlile Pollock, notaire public; lesdits lots ayant chacun trente pieds de face à la grande route St. Jean, et s'étendant en profondeur jusqu'aux terres maintenant ou ci-devant appartenant à Daniel Clark, sur la ligne desquelles chacun desdits terrains mesure trente pieds.
Le lot No. 15 est borné d'un côté par le lot No. 14, sur la ligne duquel il mesure 105 pieds deux pouces, et sur l'autre par le lot No. 16, sur la ligne duquel il mesure 105 pieds six pouces et le dit lot No. 16, est borné d'un côté par ledit lot No. 15, sur la ligne duquel il a une profondeur de 105 pieds six pouces, ci dessus mentionnée, et sur l'autre côté il a une profondeur de 105 pieds dix pouces, ensemble les améliorations qui s'y trouvent. Conditions, comptant.
19 août FRED. BUISSON, shériff.

COUR DE PAROISSE—B. B. Beauregard contre Charles Jeublanc h. d. c. l.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle bourse encoignure des rues de Chartres et St. Louis en cette ville, le lundi 16 octobre prochain, à une heure de relevée, la propriété mentionnée et décrite dans le dit ordre de saisie et de vente, savoir:
Un lot de terre désigné par le no. 10, sur un plan dressé par Louis Bringier arpenteur général de cet Etat, en date du 7 novembre 1826; et déposé en l'office de H. Pedesclaux alors notaire public, et maintenant remplacé par Théodore Tureaud, le dépôt fait sous le no. 18 au livre des plans. Le dit lot de terre mesure, mesure américain, 32 pieds 8 pouces de face à la rue de l'Esplanade, 101 pieds neuf pouces 2 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du no. 9; cent onze pieds 2 pouces de profondeur sur la ligne qui le sépare de la propriété ci devant B. Fleytas, et 46 pieds 6 pouces dans le fond sur la ligne qui le sépare des nos. 11 et 12, ensemble les améliorations qui s'y trouvent. Le dit lot fait partie d'une plus grande portion de terre acheté par le plaintif dans cette affaire, de Bernard Coquet par acte passé pardevant Carlile Pollock not. pub. à la date du 28 juin 1836.
Condition: 1o. comptant pour payer $312 50 avec les intérêts depuis le 12 juillet 1837, les frais du protêt et de l'instance. 2o. l'acquéreur assumera le paiement de deux billets de $312 50 chacun, datés du 9 juillet 1836 payables respectivement à 18 et 24 mois de date
14 sept FRED. BUISSON, shériff.

John Gleizes contre Edouard Lafonta.
COUR DE DISTRICT—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé, il sera vendu au bureau du shérif, rue Conde no. 1, le lundi 2 octobre prochain à 5 heures de relevée.
Huit pipes contenant de l'eau de vie et du vin de Porte, saisie dans l'affaire ci dessus.
Conditions comptant.
14 sept FRED. BUISSON, Shérif.

Francis B. Black contre Samuel Chapman.
COUR DE DISTRICT—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé, il sera vendu à la nouvelle bourse encoignure des rues de Chartres et St Louis, en cette ville, le samedi, le 30 septembre, à une heure de relevée, les droits, créances et réclamations du défendeur entre les mains de messieurs J. D. Early et H. Amelung, pour la somme de $7100, saisis dans l'affaire ci dessus. Conditions comptant.
14 sept FRED. BUISSON, shériff.

Moore et Jackson contre Hamlett et Anderson.
COUR DE DISTRICT—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé, il sera vendu au magasin du shérif rue d'Orléans entre les rues Royale et Bourbon, en cette ville, le samedi, le 30 septembre à 10 heures du matin,
Cinq caisses de chapeaux pour hommes, saisis dans l'affaire ci dessus. Conditions comptant.
14 sept FRED. BUISSON, shériff.

EGARE ou volé le 7 de ce mois, un cheval bai d'environ cinq pieds dix pouces de haut, le pied droit de derrière blanc et malade. Cinq piastres de récompense seront donné à celui qui le mènera à la presse à coton d'en bas.
19 sept—3 L. MAURICE.

JUMENT EPAVE
Conduite à l'écurie située rue de l'Hôpital, entre les rues Bourbon et Royale. Cette jument est baie, très petite, à longue queue, et n'a aucune étampe, ni marque quelconque. Si elle n'est pas réclamée dans dix jours de la date du présent avis, elle sera vendue le samedi 23 du courant par Mr. P. A. Guillotte, encanteur, conformément aux ordonnances de police.
9 sept—7

CHEVAUX EPAVES.
ARRETES et conduits par la garde de municipalité No. 1, à l'écurie de M. Atocha, rue St. Pierre, entre les rues Tremé et Marais, il y a quelques jours, un Cheval bai, ayant 13 mains de hauteur, les quatre jambes noires, une raie blanche sur le front, une longue queue et crain noir et assez fin.
Aussi un Cheval jaune foncé, ayant environ 14 mains de hauteur, avec une petite étoile blanche sur le front, les pieds de devant ferrés, la crinière coupée et une courte queue.
Avis est par les présentes donné qu'à moins que les dits chevaux soient réclamés par leurs propriétaires en leur payant les frais, dans le courant de 10 jours de la première insertion du présent dans la gazette officielle, ils seront vendus à l'encan par P. A. Guillotte, encanteur, selon les ordonnances de police.
19 sept JOSEPH MAURICE.
Capitaine de la garde de la 1re. Mté.

KELLY & FERGUSON—Peintres d'enseignes et de bâtimens, rue de la Douane no 74. Reconnaissant de l'encouragement qu'ils ont reçus, [illegible] des prix très modérés.
16 av

MAGASIN à louer, rue de Chartres No. 29 entre les rues de la Douane et Canal; la possession en sera donnée immédiatement. S'adresser à [illegible] & NORTH, rue de Chartres No. 13
26 mai

VENTES PAR LE REGISTRE DES TESTAMENS.

SUCCESSION COUVENT—Vente par le régistre des testamens—Le jeudi, vingt et un septembre 1837, à 4 heures de l'après midi, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, en date du 31 août 1837, il sera vendu à l'encan au ci-devant domicile de feue Marie Justine Cirnaire veuve Bernard Couvent f. c. l. rue du Quartier, entre les rues Condé et Royale, les effets mobiliers dépendants de la succession de la dite [illegible]
Conditions, comptant.
W. F. C. DUPLESSIS, régist. des testam.

SUCCESSION DE L'HOMMEDIEU—Vente par le régistre des testamens le jeudi [illegible] octobre [illegible] en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 9 septembre 1837, j'exposerai en vente publique à l'encan à la bourse, encoignure des rues de Chartres et St Louis, pour compte de la succession de feu Charles W. L'hommedieu, l'esclave nommé JOE, d'environ quarante ans.
Conditions de la vente: six mois de crédit, l'acquéreur devant fournir des billets endossés à la satisfaction des curateurs et hypothèque sur le dit esclave, jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, régister des testamens.
N. B. L'acte de vente sera passé aux frais de l'acquéreur pardevant W. Y. Lewis, notaire public.
14 sept

SUCCESSION COUVENT—Vente par le régistre des testamens—Le mercredi, onze octobre, 1837, à midi, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, en date du 31 août 1837, j'exposerai en vente publique à l'encan à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St. Louis, pour compte de la succession de feue Marie Justine Cirnaire veuve Bernard Couvent, f. c. l., les esclaves suivants, savoir:
Silvanie, négresse, âgée de treize ans, domestique de maison et bon sujet.
Rédiva, négresse de dix huit ans, domestique de maison.
Pierre, nègre de vingt et un ans, journalier, bon sujet.
Jules, négrillon de huit ans.
Conditions de la vente: un tiers comptant, et la balance à quatre et huit mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, et assurés par hypothèque spéciale jusqu'à final paiement.
7 sept W. F. C. DUPLESSIS, rég. des testa.
N. B. Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs, pardevant Carlile Pollock, not. pub.

SUCCESSION DE FANCHON.—Vente par le régistre des testamens.—Lundi le neuf octobre 1837, à midi, à la bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, sous la date du 4 septembre 1837, j'exposerai en vente publique, à l'encan, pour compte de la succession de Hélène Fanchon, f. c. l. décédée, les esclaves ci-après décrits:
Alfred alias Albert, griff américain, parlant français et anglais, âgé de 18 ans environ, charretier.
Agathe, négresse âgée d'environ 32 ans, cuisinière et blanchisseuse, avec sa fille Jeanne, négritte âgée d'environ neuf ans.
Mary, griffonne américaine, âgée d'environ 24 ans, un peu marchande et blanchisseuse.
Joséphine, quarteronne, âgée d'environ 20 ans, marchande, et son fils, quarteron, âgé d'un mois.
Henriette, négresse, âgée de 25 ans, marchande, avec ses deux enfans nommés *Marie Madelaine*, quarteronne, âgée d'environ trois ans, et l'autre mulâtre, âgé de dix semaines.
Lucette, griffonne créole âgée de vingt ans, bonne cuisinière, bonne blanchisseuse et repasseuse, avec son enfant nommé *Myrtil*, griffe d'environ quatre ans, vendus il y a quelques mois par Moreiras à la défunte, chez Boswell, notaire.
Conditions de la vente: un quart comptant et la balance en trois termes égaux: six, douze et dix huit mois pour billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS,
5 sept Régister des Testamens.
N. B. Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs, pardevant T. Séghers, not. pub.

SUCCESSION DE FERRARY—Vente par le Régister des Testamens, mardi le dix sept octobre 1837, à midi, à la bourse encoignure des rues Chartres et St. Louis, en vertu d'un décret de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, sous la date du treize septembre 1837, j'exposerai en vente publique à l'encan pour compte de la succession de Jean Baptiste Ferrary et à la folle enchère et aux risques et péril de William N. Hall et James Schomburg.
Un lot de terre situé au faubourg Ste. Marie en cette ville, dans l'îlet numéro trente désigné par le numéro quatorze d'après un plan fait par Joseph Pilié et déposé au bureau de Louis Féraud, notaire public, lequel lot mesure trente pieds neuf pouces et cinq lignes de face à la rue Gravier, entre les rues St. Paul et Grand, cent cinq pieds quatre pouces et six lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot numéro treize, cent dix pieds un pouce et trois lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot numéro quinze et trente pieds cinq pouces et trois lignes sur la ligne du fond qui le sépare du lot numéro sept.
Conditions de la vente, un dixième comptant et la balance à six, douze, dix huit et vingt quatre mois du dix de juin 1837, pour billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, Régister des testamens.
N. B. L'acte de vente sera passé pardevant Louis Féraud not pub. aux frais de l'acquéreur. 14 sept

COUR DES PREUVES—Paroisse d'Orléans—Avis d'Administrateur.—Avis est par le présent donné aux créanciers des successions des personnes ci-après nommées, d'avoir à présenter leurs réclamations au soussigné, sous dix jours de cette date, à l'effet de les mettre en état d'établir les comptes, et de répartir les fonds à la loi.—savoir:
1 Daniel Avery; 2 Burel, 3 Marie Cohen, 4 Acron France, 5 Charles Auguste Fries, 6 Francisco Figueroa, 7 Gotleb Hoffstetten et William Frey, 8 H. Higgins, 9 John Haudlay, 10 Charles Hawkins, commandant marine texienne, 11 Mme. Anne E. Hunt, épouse de John Hartwell, 12 Lazarus Kremer, 13 Soubas Luc, 14 David Long, 15 Joseph Moody, 16 Wm. Myres, 17 Francisco Montecena, 18 Jean Michel, 19 Thomas Orr, 20 Anthony S. Paul, 21 Picquet alias Lewis Picket, 22 Frederick Rozemberg, 23 J. Renard, 24 Conrad Silvestius, 25 Felt Stark et 26 Martin Wickstone. W. F. C. DUPLESSIS,
19 sept Rég. des Test et Administrateur.

COUR DES PREUVES—Attendu que John Hudnot a présenté une pétition à la cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu John Foy, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la Cour.
19 sept W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Test.

COUR DES PREUVES.—Attendu que John Hudnot a présenté une pétition à la cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nlle-Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Mary Runey, décédée intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
19 sept W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Test

COUR DES PREUVES—Attendu que John Edington a présenté une pétition à la cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Mary Runey décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour.
19 sept W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Test.

COUR DES PREUVES.—Attendu que James Rainey a présenté une pétition à la cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nlle-Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu William E. Watkins, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour.
19 sept W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Test.

COUR DES PREUVES.—Attendu que D. H. Hennen a présenté une pétition à la cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nlle-Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Mary Rutter, décédée intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour.
19 sept W. F. C. DUPLESSIS, Reg des Test

COUR DES PREUVES.—Attendu que W. H. Kerr a présenté une pétition à la cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Georges C. Kring, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour:
19 sept W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Test.

COUR DES PREUVES—Attendu que John P. Todd a présenté une pétition à la cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nlle-Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Thomas S. Cushing, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour:
19 sept W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Test

COUR DES PREUVES—Attendu que François Lambert a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la Paroisse et Ville de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de Curatelle à la succession vacante de feu Eady Stinson, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS,
19 sept Régister des Testamens.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse Jefferson—Cour des Preuves—Succession de J. F. Manning—Samedi, le 30 septembre prochain, à midi, je vendrai à l'arcade de Banks à la Nouvelle-Orléans, et en conformément à un ordre de la Cour des Preuves, dans et pour cette paroisse, rendu sous la date de ce jour, et aux délibérations d'une assemblée des créanciers de la dite succession, le bateau à vapeur Romeo,
Ses fournitures, tel qu'il se poursuit et comporte. Le dit bateau se trouvant maintenant en face de la rue St. Marie, ville de Lafayette en cette paroisse.
Les conditions de la vente sont: trois mille piastres comptant, et la balance à six, neuf et douze mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du curateur, et assurés par hypothèque sur le dit bateau, jusqu'au paiement final. F. DUGUE,
29 août—4, 1pe Juge.

PLANCHES pour plancheyer, en bois jaune de Pensacole, et planches à plafonds, toutes préparées, venant des moulins de Forsyth & Simpson, à vendre en quantité, à satisfaire les acheteurs. La bonté bien reconnue des bois de construction sur les bords des eaux de la baie de Pensacole, et la supériorité admise pour le travail de ces planches, portent le soussigné à espérer qu'il recevra de grandes commandes à son chantier, en face du débarcadaire de Covington, sur le bassin du nouveau canal.
A. P. SIMPSON.
Aussi—En main, des Briques à feu de Pensacole, de première qualité, de la marque de J. Noriega.
17 août—18

L. DEPOORTER, Chirurgien-Dentiste, rue de Canal, no 120. Les études longues et actives dans la partie scientifique de son art, faites sous la direction de premiers maîtres, une parfaite connaissance de la partie mécanique relative à sa profession, une pratique de nombreuses années suivi avec succès, sont, il ose espérer, des titres à la confiance publique.
N. B. L. D. traite les maladies de la bouche, des cavités osseuses voisines, la perforation et la division des os et du voile palatin, cette partie de la chirurgie étant de ressort du dentiste européen. 16 mai

SUCCESSION COURCELLE—Vente par le Régistre des Testamens—Le [illegible] vingt deux septembre 1837, à quatre heures P. M. rue Bourgogne entre les rues Ste. Anne et Dumaine, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, sous la date du six septembre 1837, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour le compte de la succession de Félicité Cailleau Dupin, épouse décédée de Achille Barthélemy Courcelle, les effets mobiliers dépendans de sa succession.
Conditions, comptant.
9 sept W. F. C. DUPLESSIS, Régister des Testamens.

SUCCESSION DE DOYLE.
Vente par le Régistre des Testamens.
EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la Paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, il sera, le Lundi, [illegible] octobre 1837, à midi, exposé en vente publique, à l'encan à la Bourse, encoignure des rues de Chartres et St Louis, pour compte de la succession de feu Thomas Doyle, la propriété foncière ci-après décrite, savoir:
Un certain lot de terre, désigné par le numéro six de l'îlet numéro [illegible], borné par les rues du Canal, Frêret, Perdido et Girod, dans le faubourg Ste. Marie de cette ville, et ayant, mesure américaine, vingt-huit pieds deux pouces six huitièmes de face à la rue du Canal, et cent pieds de profondeur entre lignes parallèles, borné d'un côté par le lot numéro sept, de l'autre côté par le numéro cinq, et dans le fond par le numéro huit, le tout conformément à un plan dressé par Louis Bringier, arpenteur général de cet Etat, le 31 décembre 1832, et annexé à un acte passé en l'étude de Louis T. Caire, notaire, le 31 du même mois, même année; ensemble avec toutes les dépendances: ce lot de terre est le même que le dit feu Thomas Doyle a acquis de John McDonogh, de cette Paroisse, par acte au rapport du dit notaire Louis T. Caire, en date du 31 décembre 1832.
Conditions de la vente comptant.
W. F. C. DUPLESSIS,
31 août Régister des Testamens.
N. B.—L'acte de la vente sera passé aux frais de l'acquéreur ou des acquéreurs, par devant David L. Coy, notaire public.

SUCCESSION DE JONES—Vente par le régister des testamens—Mercredi le vingt sept septembre, 1837, à midi, à la bourse de l'Arcade, rue des Magasins, entre les rues Natchez et Gravier, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable cour des preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, Etat de la Louisiane, en date du trente et un mars 1837, j'exposerai en vente publique à l'encan, pour compte de la succession de Sarah Jones, épouse décédée de Michel Jones et aussi pour le compte dudit Michel Jones, la propriété foncière ci après décrite.
Un lot de terre situé dans le faubourg Annonciation en cette ville, formant l'encoignure des rues Levée et Céleste, et mesurant soixante pieds de face sur la première rue, sur une profondeur de cent vingt pieds sur la dernière rue, ensemble les améliorations qui sont dessus, étant la même propriété que le dit Michel Jones acquit de Jacques F. Enoul Livaudais, par acte passé devant Carlile Pollock, notaire public, le 27 janvier 1837.
Conditions de la vente: mille piastres comptant et la balance à un, deux et trois ans de crédit pour billets endossés à satisfaction et assurés par hypothèque spéciale jusqu'au parfait paiement.
W. F. C. DUPLESSIS, Régister des testamens.
N. B. L'acte de vente se passera pardevant C. Pollock, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
23 août

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves. Succession de feu Adam. Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par Lucien Adam, exécuteur testamentaire de feu François Adam ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte, et le dit exécuteur testamentaire déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité.
Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS,
16 sept. Régister des Testamens

COUR DES PREUVES—Attendu que Benjamin Van Zandt, a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la Paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Chs. H. Bancroft, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS,
16 sept Régister des testamens.

COUR DES PREUVES—Attendu que Charles McMillen, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu John Yeoman, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour.
16 sept W. F. C. DUPLESSIS, rég. des test.

COUR DES PREUVES—Attendu que Lindor Saulet, h. c. l. a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres de Curatelle à la succession vacante de feu J. B. Monbouchet, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour.
W. F. C. DUPLESSIS,
16 sept Régister des Testamens.

COUR DES PREUVES—Attendu que Mariano Rivas a présenté une pétition à la Cour de Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de Curatelle aux héritiers absents de feu Louis Rivas décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour.
W. F. C. DUPLESSIS,
16 sept régister des testamens.

COUR DES PREUVES—Attendu que Joshua Baldwin, a présenté une pétition à la Cour de Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nlle Orléans à l'effet d'obtenir les lettres de Curatelle à la succession vacante de feu John F. Smith, décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS,
16 sept Régister des Testamens

COUR DES PREUVES—Attendu que Charles Markie a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nlle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu George G. Jenkins décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS,
14 septembre Régister des Testamens.

COUR DES PREUVES—Attendu que Charles A. Labuzan a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de Curatelle à la succession vacante de feu John Wood, décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS,
14 septembre Régister des Testamens.

COUR DES PREUVES—Attendu que Charles Mackie a présenté une pétition à la Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Francis M. Jenkins décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS,
14 sept Régister des Testamens.

COUR DES PREUVES—Attendu que Edward Berry, a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de Curatelle à la succession vacante de feu Melton Cooper Milner, décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS,
14 sept Régister de Testamens.

COUR DES PREUVES—Attendu que John Crawford, a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de Curatelle à la succession vacante de feu William Kidd décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. F. C. DUPLESSIS,
14 sept Régister des testamens.

COUR DES PREUVES—Attendu que Pierre Sévestre Biron, a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de Curatelle à la succession vacante de feu Eugène Quezac décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour.
W. F. C. DUPLESSIS,
14 sept Régister des testamens.

COUR DES PREUVES—Attendu que Godefroi Ouvière, a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de Curatelle à la succession vacante de feu Jean Baptiste Monbouchet, décédé intestat. Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition. Par ordre de la cour.
W. F. C. DUPLESSIS,
14 sept Régister des testamens.

COUR DES PREUVES—Attendu que François Michel, a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir les lettres de Curatelle à la succession vacante de feu Bertin décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. F. C. DUPLESSIS,
14 sept régister des testamens.

COUR DES PREUVES—Attendu que Francis Bell, a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de Curatelle à la succession vacante de feu John Moony alias William Rooney décédé intestat: Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. F. C. DUPLESSIS,
14 sept régister des testamens.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves. Succession de George Pierce h. c. l.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la susdite succession et à toutes autres personnes que cela peut concerner d'avoir à déduire, sous dix jours à dater de la présente publication, les raisons pour lesquelles le compte présenté par C. Roselius, curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué, les fonds entre ses mains répartis conformément au dit compte et le dit curateur déchargé dans un an de plus. Par ordre de la cour.
W. F. C. DUPLESSIS,
14 sept Régister des testamens.

CHANDELLES moulées et de blanc de baleine—en débarquement du navire Robert Pulsford, de Boston, et à vendre par les soussignés:
125 caisses chandelles moulées, 4, 5, 6, et 8.
50 caisses do. de blanc de baleine, 4, 5, et 6.
CARRIERE, DARAN & Co.
9 sept No. 11 et 15 rue St. Louis.

EN magasin, d'importations antérieures, Vins fins en caisses et en barriques, blancs et rouges, de Bordeaux, Madère et Champagne—Eau de vie en demi et quarts de pipes, de [illegible]—Vinaigre d'Orléans—Genièvre de Hollande [illegible]
6 juillet LATASTE & BRULATOUR,
18, rue St. Louis.

EN débarquement du Huntsville, de New York,
40 barriques de Vin rouge, Médoc vieux.
20 balles foin, bonne qualité.
6 juillet LATASTE & BRULATOUR.

MAGASIN A LOUER. Le joli et beau magasin au No. 25, rue de Chartres. S'adresser sur les lieux.

A LOUER. La belle maison, No. 157 rue du Canal. S'adresser à WM. G. HEWES & Co, No. 24 rue du Camp.

A LOUER. Deux Maisons contenant deux étages Nos. 140 et 144, rue du Bassin, situées près du vieux Bassin [illegible] S'adresser à W. BOMAN, No. 108 rue du Bassin.

A LOUER—Une maison, à Carrollton, convenable pour tenir une pension ou un magasin de comestible. S'adresser à SALOMON COHN, à Carrollton.
24 juin

A LOUER—Le tout ou une partie seulement de la maison située rue du Canal, no 128. La situation est on ne peut plus agréable, les appartements sont beaux et bien divisés. S'adresser à B. DEPOORTER.
27 juin

A LOUER—Jusqu'au 1er octobre prochain, La belle et spacieuse maison avec cour et maison, située no 58 rue Royale [illegible] le loyer est très modéré. S'adresser à FRED. BUISSON, shérif.

A LOUER, jusqu'au 15 novembre prochain, une Maison, avec Magasin, dans la rue Royale. S'adresser pour les conditions à H. C. CAMMACK & Co.
3 juin

A LOUER. Jusqu'au 1er. de novembre prochain, et à des conditions avantageuses, le magasin no 33, Vieille Levée, seconde porte après la rue Bienville. Possession en sera donnée immédiatement, et s'il est demandé, le locataire aura le privilège de le louer pour une autre année, aux mêmes conditions que les précédentes. S'adresser sur les lieux, à M. A. Frigolland ou à ROBERT LAYTON.
29 mai No. 33, Vieille Levée.

A LOUER—Plusieurs chambres situées au dessus de notre magasin, encoignure des rues de Chartres et Conti.
24 mai E. LEFEBVRE & frère.

A LOUER—Un appartement sur la rue, pour tenir un office, au second étage du magasin No. 80, rue du Camp. S'adresser sur les lieux, à JOHN CROSBY.
1er mai

Maison garnie à louer à Biloxi. Si elle n'est pas louée, le propriétaire prendra quelques pensionnaires. S'adresser au Bourdon, no. 21.
23 av—2 pa

AVIS. HOTEL DE MADISONVILLE, situé dans la ville de Madisonville, (Louisiane,) est maintenant ouvert pour la réception des pensionnaires, et sous la direction de M. J. R. Hamilton, dernièrement de Covington. Sa situation et ses avantages sont trop bien connus pour en faire l'éloge, c'est assez de dire que l'Hôtel sera très bien tenu et que les commodités seront meilleures qu'elles n'ont été jusqu'à ce jour.
1 av—1m J. E. HAMILTON

Avis de Banques et de Comp.

Association Consolidée, des Cultivateurs de la Louisiane.
CHECKS à vue sur Mobile à un pour cent d'escompte. A. BAUDOUIN,
1er août Caissier.

BANQUE DE LA CITE. Nlle. Orléans, 1er août 1837.
CETTE banque tire des checks sur New York payables à vue R. J. PALFREY,
1er août Caissier.

Banque de la Cité. Nouvelle Orléans le 19 août 1837
CETTE banque tire des checks, à dates sur New York. ROBT. J. PALFREY,
22 août caissier.

COMPAGNIE DE LA BANQUE DU GAZ Le 10 juin 1837.
Cette Institution tirera des checks sur Mobile à 1 pour cent d'escompte. Natchez à 1 pour cent d'escompte. Vicksburg 1 pour cent d'escompte.
JAMES B. MARKS,
13 juin faisant fonction de caissier.

BANQUE D'ETAT DE LA LOUISIANE. Nouvelle Orléans, 21 juin.
AVIS est donné par les présentes aux actionnaires que d'après une résolution adoptée aujourd'hui par la direction, l'époque fixée pour le paiement de la balance du capital a été reculée jusqu'au 31 janvier prochain. RICHARD RELF,
22 juin caissier.

COMPAGNIE DE L'HOTEL DE LA BOURSE ET DES BAINS
IL a été arrêté par la direction, que le paiement des actions se ferait comme suit:
Un 10me comptant, et pour la balance les actionnaires fourniront leurs billets pour un vingtième chacun, payable de 4 en 4 mois, endossés à la satisfaction de la direction.
Par ordre de la direction.
J. B. S. ST. AMAND,
15 mars Secrétaire protem.

Compagnie de l'Hôtel de la Bourse et des Bains.
EN vertu d'une résolution des directeurs, les livres de souscription au fonds capital de cette compagnie seront ouverts pendant quinze jours (les dimanches exceptés), à dater du [illegible] de ce mois, depuis 9 heures du matin, jusqu'à 3 P. M. dans la salle du conseil de la 3me. municipalité, sous la surveillance de deux des directeurs.
Par ordre de la direction, J. B. S. ST. AMAND,
10 mars Secr. pro tem.

HYDRAULICS—Le public est informé que l'on peut se procurer de l'eau dans les maisons et rues sur les tuyaux ou les tuyaux de la Compagnie sont placés, en s'adressant par écrit à la Banque Commerce. 3 nov

A VENDRE—Un beau et élégant CABRIOLET, nouvellement arrivé de France, et fabriqué par LEPINE. S'adresser à M. T. Gaillardet, rue d'Orléans, maison Vignié. Pour le voir, maison du docteur Lambert, rue Royale. 20 juillet.

Peignes, parfumeries etc.—En débarquement du packet Vicksburg, venant de New York, peignes d'écaille et de buffle, eau de cologne de France, eau de Lavande, savon de crème d'amande, dans des pots de porcelaine, [illegible] baume de Colombie, [illegible] masques en papier, boîtes pour bretelles, capsules fendu, harpes allemandes, cartes à double têtes, bourses en soie, bagues dorées, bagues en or, et une grande quantité d'autres objets, à vendre par POLLARD & GREEN,
14 sept 29 et 53 rue de Chartres.

VIN CLARET—200 caisses Medoc, 50 do. vin muscat; 25 do. Absynthe, à vendre par PUECH & DUPLESSIS,
9 sept rue de la Vieille Levée No. 28

CIGARES—50,000 cigares "trabucos" 40,000 do de marques assorties, à vendre par PUECH & DUPLESSIS.
9 sept rue de la Vieille Levée No. 28

PORC—200 barils M. O. mess porc, à vendre par G. DORSEY,
5 sept No. 44 Nouvelle Levée.

FARINE—151 barils farine, superfine nouvellement moulée, en débarquement du bateau à vapeur Pittsbourgh, à vendre par G. DORSEY,
5 sept no. 44 nouvelle Levée.

AUX PRESSES A COTON ET AUX BATEAUX A VAPEUR.
LES soussignés ont maintenant en main une grande quantité de bois de pin de la première qualité; ceux qui désirent s'en procurer à bon marché feront bien de s'adresser de suite au Vieux Bassin No. 132.
2 septembre W. E. & R. MURPHY.

CHAUX DE THOMASTOWN—1000 barils chaux de Thomastown, en bon ordre, à vendre en quantité convenables aux acheteurs: à $2 50 le baril. W. E. & R. MURPHY,
2 sep No. 132, vieux Bassin.

LES personnes qui désirent faire leur approvisionnement de bois de chauffage, sont invitées à venir et à laisser leurs ordres chez W. E. & R. MURPHY,
2 sep No. 132, vieux Bassin.

BRIQUES—30,000 briques de Pensacole, de chaux, reçues cette saison et à vendre en quantités convenables aux acheteurs. W. E. & R. MURPHY,
2 sep No. 132, vieux Bassin.

DEMANDE—On a besoin de 50 bûcherons, pour travailler sur l'habitation des soussigné, à 60 milles de la ville, dans un endroit sain du pays. W. E. & R. MURPHY,
2 septembre no. 132, Vieux Bassin.

LES soussignés ont maintenant en main, un grand approvisionnement de tout ce qui concerne leur ligne d'affaires; tels que chêne, frêne et bois de pin, charbon de magasin, charbon de bois, sable, bois, coquille, chaux de Thomastown, briques etc., qu'ils offrent à vendre à bon marché. W. E. & R. MURPHY,
2 septembre No. 132, Vieux-Bassin.

MESSRS. DOLBEAR & FRERES.
LA méthode de Calligraphie de Dolbear, calculée pour des leçons particulières et publiques, a été reçue et est en vente aux académies d'écriture, rue de Chartres, no. 8, Nouvelle Orléans; Broadway, no 189, New York, et rue Dauphine, Mobile.
On donnera des leçons à domicile aux dames qui le préféreront.
On donnera aussi des leçons à des classes qui se formeront dans une partie quelconque de la ville. On aura la faculté de continuer jusqu'au moment où l'on sera satisfait de son écriture. 13 juin

MANUFACTURE DE SAVON DE CARROLTON.
LE soussigné informe ses amis et le public qu'il est prêt à fournir toutes les quantités de savon de 1re qualité pour l'usage des familles. Les ordres seront de suite exécutés en les adressant au bureau du chemin à coulisse de Carrolton, encoignure des rues Baronne et Poydras.
15 juin SALOMON COHN

DANS la Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Succession de feu Numa Joseph Chevalon h. c. l.—Vu la pétition qui précède, il est ordonné que l'inventaire y mentionné soit enregistré et homologué, et qu'une assemblée des créanciers du défunt soit convoquée par avis public, par devant Félix Grima, notaire public, pour le lundi vingt-cinquième jour de septembre mil huit cent trente-sept, à dix heures du matin, à l'effet de nommer un ou plusieurs syndics et de fixer les termes et conditions auxquelles seront vendus les biens appartenant à la succession du défunt.—Rodolphe Rousseau est nommé par la Cour pour représenter les créanciers absens.
Nouvelle-Orléans, ce 22 août 1837.
Signé J. BERMUDEZ, Juge.
Pour copie conforme à l'original, Nouvelle-Orléans, ce 23 août 1837.
W. F. C. DUPLESSIS,
24 août—3pe Régister des Testamens.

AVIS—La société qui existait ci-devant sous la raison de Wilcox & Tooker, à la Nouvelle-Orléans, et de E. H. Tooker & CO, à New York, est dissoute à dater de ce jour, par consentement mutuel; toutes les sommes dues à la dite société tant à New York, qu'à la Nlle. Orléans, ou en d'autres endroits, doivent être payées à Mr. Wells, Philips de la ville de New York, ou à son agent, qui est la seule personne autorisée à recevoir les paiemens.
JOHN B. WILLCOX,
Nlle. Orléans, le 29 août 1837. E. H. TOOKER.
31 août—1m

PROPRIETE DE GRANDE VALEUR.
A VENDRE—Cette propriété située à l'encoignure des rues Royale et Bienville, maintenant occupée par la Banque de la Cité. Le lot mesure 108 pieds à la rue Royale, sur 40 pieds à la rue Bienville (mesure française.) Pour les conditions, s'adresser à la Banque de la Cité. 15 août.

A VENDRE—Du bois de charpente, de la chaux, du bois de cordes, et des chaudières pour sucrerie.—S'adresser à Mr. [illegible], faubourg Marigny, [illegible] rue de la Levée, No. [illegible]
19 août B. MARIGNY.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de District du Premier District [illegible]—No. [illegible]—John Hamilton vs. ses créanciers et les créanciers de John Hamilton & co. La cession des propriétés des pétitionnaires ayant été acceptée par la cour pour le bénéfice de leurs créanciers, il est ordonné par la cour qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de Mr. W. Y. Lewis, not. pub. le mardi 22me. jour de septembre courant, afin de délibérer sur les affaires des pétitionnaires [illegible]
Par ordre de la cour. ARMAND GUYOL, Dep. Gref.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de District du Premier District judiciaire. Mercredi 13 septembre 1837—[illegible] syndic des créanciers de feu Théodore Nicolet [illegible] tableau de distribution des sommes qui se trouvent entre les mains du dit syndic [illegible] il est ordonné par la cour que les créanciers [illegible] les raisons pour lesquelles le dit tableau ne serait pas approuvé [illegible]
Extrait des minutes.
14 sept—5 JNO. L. LEWIS, Gref.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans—Présent l'hon. F. C. [illegible], agissant comme juge—No. 9676. Antoine Gouteneir vs. ses créanciers. Il est ordonné par cette Cour qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire, ait lieu en l'étude de Joseph Cuvillier, notaire public, vendredi, 22me jour de septembre 1837, afin de délibérer sur les affaires du pétitionnaire, et procéder à la nomination d'un syndic, comme il est demandé dans la pétition.
Par ordre de la Cour.
9 sept—3 ARMAND GUYOL, Dep. Gref.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Cité de la Nouvelle Orléans—A tous ceux qui ces présentes peuvent concerner salut—Attendu que Jean Jacques Isnard, ayant acheté à une vente faite par B. Beauregard marshal de la ville de la Nouvelle Orléans, la propriété ci-après décrite, s'est adressé au greffier de cette Cour, pour un avis conformément à un acte intitulé: "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires" approuvé le 10 mars 1834.
Toutes personnes qui pourraient avoir droit à la propriété, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la Cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le tems et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, sont citées à venir à déduire les raisons, dans les trente jours à dater de la publication de cet avis, pour lesquelles la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.
Cette propriété a été vendue par le marshal de la ville de la Nouvelle Orléans, le 24 août 1837, en vertu d'un ordre de cette Cour rendu le 6 juillet 1837, dans l'affaire de Jean Jacques Isnard contre Julie Antoine Vincent, f. c. l. veuve de Pierre Vincent, décédé, à la quelle vente le dit Jean Jacques Isnard, s'est rendu adjudicataire pour la somme de $1000 comptant.
Description de la propriété ainsi qu'elle est décrite dans le transfert judiciaire.
Un terrain situé rue Perdido, dans le faubourg Ste. Marie, entre les rues du Cirque et Philippa, désigné par le numéro sept, mesurant trente pieds de face à la rue Perdido, sur cent dix pieds de profondeur, borné d'un côté par le numéro six, et de l'autre par le no huit, ensemble les bâtisses et dépendances du dit terrain. A. DREUX,
21 août—3f, 1 16 Greffier.

AVIS.
Aux propriétaires de terres situées dans la paroisse Plaquemines, et qui n'y résident pas.
SUR le rapport du syndic, que les chemins et levées faisant face aux propriétés ci-après décrites des non-résidents de cette paroisse, sont en mauvais état et ont besoin d'être réparés.
Avis leur est, par les présentes, donné que si les travaux ou réparations ci-après décrits ne sont pas commencés dans les trente jours ou achevés dans les soixante jours qui suivront la publication du présent avis, lesdits travaux ou réparations seront faits par des journaliers à gages, et la propriété en face de laquelle lesdites réparations ou travaux auront été faits, sera, jusqu'à une profondeur de quarante arpens, vendue à l'enchère publique en ladite paroisse, et le produit de ladite vente sera employé à payer les frais de dits travaux ou réparations, conformément à l'acte intitulé: "Acte relatif aux chemins et levées en face des propriétés des non-résidents de la paroisse de Plaquemines" approuvé le 13 mars 1837.
1o Messrs. C. Roselius & McMillen, leur terre de 17 arpens de face, bornée d'un côté par la terre de C. Lacoste et de l'autre par la terre d'Arnaud Lanaux, le chemin a besoin d'être refait à neuf, d'une borne à l'autre, et la levée a besoin d'être arrangée de la borne supérieure jusqu'en face de la maison de D. Bruslé.
2o. M. Jean Baptiste Laurent Pouveria, les fossés du chemin en face de votre terre située au Détour des Anglais, ont besoin d'être repiqués, et le chemin arrangé.
3o. Barthélemy Roy et François Léon, gens de c. l., le chemin en face de leur terre située dans cette paroisse, de cinq arpens de face, borné d'un côté par la terre de Jean Vineux, et de l'autre par celle de Armand Dupré, les fossés ont besoin d'être repiqués, la terre jetée au milieu de manière à bomber le chemin, et la levée a besoin d'être arrangée en plusieurs endroits.
4. Les propriétaires de la terre achetée de Mr. C. S. Dufau et dont les noms sont inconnus au juge soussigné, ladite terre située dans cette paroisse, connue sous le nom de Beau Séjour, de trente-deux arpens de face, bornée d'un côté par la terre d'Armand Dupré et de l'autre par celle de R. Favre, les fossés du chemin ont besoin d'être repiqués, la terre jetée au centre pour bomber le chemin, tous les ponts ont besoin d'être refaits, et la levée réparée par endroits.
5o. Mr. Eugène Macarty, votre terre située dans cette paroisse de sept arpens de face, bornée d'un côté par la terre de By. Favre et de l'autre par celle de Lesseps & Millaudon, les fossés du chemin ont besoin d'être repiqués, le chemin bombé vers le centre et la levée arrangée, surtout le morceau qui a été fait à neuf.
6o. Les propriétaires de la terre située dans cette paroisse, connue sous le nom d'habitation Ste. Sophie, vendue par M. Trasteur à divers, sous le nom de Hancockville, ayant quarante cinq arpens de face, bornée d'un côté par l'habitation Lesseps & Millaudon, et de l'autre par la terre des héritiers [illegible], dont les noms des propriétaires sont inconnus au juge soussigné; tous les ponts à faire, les fossés du chemin sur toute la façade à faire, et la levée aussi à arranger sur toute la façade.
7o Mad. Vve. Coiron et autres propriétaires dont les noms sont inconnus au juge soussigné, de la terre située dans cette paroisse connue sous le nom de Fantaisie, dont une partie a été vendue à divers par Mr. Coiron, de trente sept arpens de face, bornée d'un côté par la terre ci-dessus décrite (Hancockville) et de l'autre par l'habitation P. C. Wederstrandt, tous les ponts à faire, tout le chemin à faire et la levée a besoin d'être arrangée sur toute la façade.
8o. Messrs. Joseph Givaudan et François Claude Barrelle et autres propriétaires dont les noms sont inconnus au juge soussigné, d'une terre située dans cette paroisse, ayant neuf arpens de face, acquis de John Morris par Givaudan & Barrelle, et dont une partie vendue par ces derniers à divers, sous le nom de New Philadelphia, ladite terre est bornée d'un côté par celle de Jacques Lafrance et de l'autre par celle de François et Jean Lafrance, le chemin, les ponts et la levée à réparer.
9. Les héritiers du juge Joshua Lewis, leur terre située dans cette paroisse, ayant vingt et un arpens de face et bornée d'un côté par la terre de Jean Vinette et de l'autre par celle des Duplessis gens de c. l., le chemin et la levée à réparer.
10. Mrs. François Claude Barrelle, Jean Charles Gabriel Garnot, Auguste Fabre, Paul Armand, et Joseph Givaudan, leur terre située dans cette paroisse, ayant trois arpens de face, bornée d'un côté par la terre de Jean Martial Lafrance, et de l'autre par celle de Jérôme Monn, le chemin et la levée à réparer.
11. Mr. Jérôme Moin alias Barabin, votre terre située dans cette paroisse, d'un arpent de face, bornée d'un côté par la terre de Mrs. Barrelle, Garnot, Fabre, Armand & Givaudan, et de l'autre par celle de la Vve. Jean Joseph, le chemin et la levée à réparer.
N. B. Toutes les terres ci-dessus décrites sont sur la rive gauche du fleuve Mississipi.
12. Rosette Brou, f. c. l., votre terre de cinq arpens de face, située dans cette paroisse et bornée d'un côté par la terre du Constance Larche f. c. l., et de l'autre par l'habitation de Mr. G. H. Milligen, le chemin a besoin d'être arrangé ainsi que la levée par endroits.
13. Mr. George Seixnaydre, votre terre située dans cette paroisse, de dix arpens de face et bornée des deux côtés par les terres de Zénon Nivette, le chemin et la levée ont besoin d'être arrangés.
14. Mr. Zénon Nivette, vos deux terres situées dans cette paroisse, de trois arpens de face chacune, bornées d'un côté par la terre de Paulin Fleitas et de l'autre par celle de la Vve. Barois et au centre par celle de George Seixnaydre, la levée et le chemin à réparer.
15. La veuve de Jean Barois, sa terre située dans cette paroisse, de trois arpens de face, bornée d'un côté par la terre de Zénon Nivette et de l'autre par celle de Paulin Fleitas, le chemin et la levée à réparer.
16. Mr. John McDonough, votre terre de dix arpens de face, située dans cette paroisse et bornée par les terres de Mde. Dufouchar De Gruy d'un côté, et de l'autre par celle de André Durnford h. de c. l., le chemin et la levée à réparer.
17. M. Francis Newman, sa terre située dans cette paroisse, de vingt arpens de face, et bornée d'un côté par la terre de Jean Ronquille, et de l'autre par celle de Manuel Ronquille, son chemin à faire, et sa levée à arranger.
Nota—Les terres ci dessus décrites sont situées sur la rive droite du fleuve Mississipi.
Pour plus ample information des travaux à faire aux chemins et levées des terres ci-dessus décrites, les propriétaires sont priés de s'adresser à M. Eugène Dupré le syndic de la paroisse, ou au juge soussigné.
Paroisse de Plaquemines le 5 septembre 1837.
9 sept—9 G. LEONARD—Juge

Paroisse et ville de la Nelle. Orléans—Cour de District—François Justin Lerin contre le bateau à vapeur Arab, le capitaine Thompson et les propriétaires—L'Etat de la Louisiane—A toutes personnes intéressées—Salut:—Avis est par le présent donné à toutes personnes intéressées d'avoir à comparaître dans le délai de quinze jours, et de répondre à la pétition présentée dans cette affaire et maintenant déposée en mon bureau; faute de quoi jugement par défaut sera rendu. Nelle Orléans le 6 septembre 1837.
FRED. BUISSON,
7 sept—8 Shérif de la Paroisse d'Orléans.

EN débarquement du navire Concord, du Hâvre.
150 caisses Chambertin Poulet père et fils.
160 paniers Champagne duc de Montebello.
1 caisse bottes françaises.
1 do cannes plombées.
7 sept LATASTE & BRULATOUR,
no. 17, rue St. Louis.

GELEE de Groseille—Environ 20 douzaines en petites jarres de verre, en très bon état, à vendre par J. E. LOREILHE,
2 sept encoignure des rues Royale et Douane.

VIN DE MALAGA—150 quarts de barrique, 50 barillets malaga doux, à vendre par ROBERT H. WHITE,
2 sept No. 34, rue Gravier.

RECU par le brick Everett, de Nantes:
30000 Briques à feu.
75000 Ardoises taillée grandeurs assorties
5000 Carreaux à four et pour appartement.
150 Barils Vinaigre.
20 Boucauts Ocre rouge et jaune en poudre
450 Douzaines Guignolet d'Angers.
40 " De. Vin mousseux, d'Angers.
30 Caisses Conserves de toutes espèces.
6 Hérissons Capes de toutes dimensions.
10 Caisses Balais, Crin.
6 Caisses Brosses à souliers.
474 Grandes Corbeilles ovales pr. boulangers
50 Balles Paniers provisions assortis.
2 [illegible] Filets de pêche.
2 Boucauts Lignes assortis.
2 Pipes Eau-de-vie.
[illegible] Feuillards à boucauts.
[illegible] Echalas pour tonnelle.
A vendre par Ste Juste, rue Toulouse, entre Royale et Chartres No 34.
[illegible] Ste. JUSTE.

[illegible] d'Espagne et Connecticut.
16 sept—10 JEAN LLAMGRAS

DEPOSE à la geole de St Jean Baptiste le nommé JOHN, disant appartenir à M. Clément du Natchez. Ce mulâtre ne parle qu'anglais. Il déclare également appartenir à [illegible] Johnson. [illegible]
14 sept A. LUMINAIS. shériff.

CENT PIASTRES DE RECOMPENSE
Seront payées à quiconque logera à la geole, le petit mulâtre HENRY TOULOUSE, qui s'est parti du [illegible] Bend, (Louisiane) depuis le 10 août. [illegible] la Nouvelle Orléans en 1835, [illegible] Mr. F. Toulouse [illegible] ville. La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui me le fera avoir [illegible] au No. 16, rue Poydras.
7 sept—1m PHILIP MAHER.

CONDUIT à la geole de la paroisse de Jefferson, le nommé SAM, se disant appartenir à Mr R. [illegible] âgé d'environ 30 ans, taille de 5 pieds 2 pouces et 5 pieds 5 pouces. Le propriétaire voudra bien le réclamer en se conformant à la loi. MANUEL J. GARCIA—5 sept.

LES soussignés ont en main et offrent à vendre, quatrevingt mille yardes de coton à drap des manufactures de Jackson et Appleton en pièces et grandes balles. WM. G. HEWES & Co.
29 août No. 23, rue Poydras.

HUILE ET SAVON—1500 gallons huile de palmachristie et 300 demi caisses savon, à vendre. ROBERT H. WHITE,
29 août No. 24, rue Gravier.

CAFE—500 sacs café fin de la Havane, en magasin, et à vendre par J. E. SUMNER,
29 août no. 55, rue du Camp.

CIGARES—300,000 cigares de la Havane, à vendre par J. E. SUMNER,
29 août No. 55, rue du Camp.

MAIS—600 sacs en magasin, à vendre par EASTMAN & BROTHERS,
29 août 30, Vieille-Levée.

AVOINE—200 sacs d'Avoine en magasin, à vendre par EASTMAN & BROTHERS,
29 août 30, Vieille-Levée.

DEMANDE D'ESPECES, par G. R. STRINGER,
29 août No 50, rue du Canal

BILLETS de la Banque des Etats Unis en demande par G. R. STRINGER,
29 août No. 50, rue du Canal.

HUILE DE PALMACHRISTI—97 barils huile de palmachristi No. 1 et 2, à vendre par GRAY, DURRIVE & Co.,
26 août No. 42, nouvelle Levée.

TOILE ET CORDES D'EMBALLAGE—30 pièces toile d'emballage et 100 rouleaux cordes, à vendre par GRAY, DURRIVE & Co.
26 août No. 42, nouvelle Levée.

ALOSES ET MAQUEREAUX—En demis et quarts de barils, à vendre par GRAY, DURRIVE & Co.,
26 août No. 42, nouvelle Levée.

BILLETS du Mississippi, de l'Alabama et de toutes les banques qui n'ont pas cours, à vendre ou à acheter par G. R. STRINGER,
26 août No 50, rue du Canal.

BEURRE.—100 fréquins Beurre de l'Ouest, en magasin et à vendre par LAVILLEBEUVRE & WALTON,
26 août No 17, rue des Magasins.

CAFE DE LA HAVANE.—200 sacs Café vert première qualité, en débarquement du brick Spartian, et à vendre par J. E. SUMNER,
24 août No. 55, rue du Camp

GENIEVRE DE HOLLANDE.—Reçu par le navire Ambassador et à vendre par les soussignés, six pipes Genièvre de Hollande d'une qualité supérieure. CARRIERE, DARAN & Co.,
24 août Nos 11 & 15, St. Louis.

DOUBLONS ESPAGNOLS—850 doublons espagnols à vendre par J. PRATS & fils.
24 août

MULETS MEXICAINS.—37 Mulets mexicains à vendre par J. PRATS & fils.—24 août

TOILE et cordes d'emballage, à vendre par H. C. CAMMACK & Co,
24 août 65, rue Gravier.

SAVON, BLANC DE BALEINE & PAPIER D'ENVELOPPE—Reçu par le navire Olive, de Boston, et à vendre par les soussignés, 385 caisses Savon No. 1, 500 demi-caisses do; 140 caisses Blanc de baleine; 500 rames Papier à enveloppe.
CARRIERRE, DARAN & Co.,
24 août Nos 11 & 15, St. Louis.

MAQUEREAU—100 barils maquereau No. 3, en débarquement et à vendre par ROBERT H. WHITE,
10 août No. 34 rue Gravier.

TABAC—du Kentucky, à bas prix, constamment en main, à vendre par
10 août HEFFORD & SORGENFREY.

GRAISSE & BEURRE—50 fréquins Graisse et 40 do de Beurre, en magasin et à vendre par
10 août HEFFORD & SORGENFREY.

PORC ET BŒUF—50 barils Porc pour habitation et 70 demi-barils Bœuf à vendre par
10 août HEFFORD & SORGENFREY.

CAFE DE LA HAVANE—500 sacs café de la Havane en débarquement de la goëlette Hypérion, et à vendre par
10 août R. GRONING & Co.

FARINE—180 barils farine superfine, en débarquement du bateau à vapeur John Mills, et à vendre par YORKE frères,
10 août 65 rue du Camp.

SUCRE—100 boucauts Sucre de première qualité, en magasin et à vendre par THOMAS BARRETT

SAVON.—100 caisses Savon No. 1, 100 do No. 2 reçues récemment et à vendre par A. N. HART,
8 août No 26, Vieille-Levée.

BOIS DE TEINTURE & CUIRS—20 tonneaux et 695 Cuirs, en débarquement de la goëlette Ramonsita, et à vendre en gros et à la Levée. S'adresser à J. ROBERT & Co,
8 août 47, rue Bienville.

SIROP DE LIMON—100 caisses à vendre par ROBERT H. WHITE,
8 août No. 34, rue Gravier.

500 sacs Maïs, reçus récemment, à vendre par SLOAN & BROTHER,
8 août No. 93, rue de la Nlle. Levée.

CUIRS.—441 Cuirs de bœuf du Mexique, en débarquement de la goëlette Lone, et à vendre par A. CAPDEVIELLE & Co.,
8 août rue Toulouse, No. 19

MAIS.—77 sacs en débarquement du bateau à vapeur "Belle," à vendre par COIT & Co.,
8 août No. 20, rue de la Douane.

PAPIER.—54 rames Papier, et 30 do à enveloppe, à vendre par FRANKLIN & AMES,
8 août 55, rue du Camp.

A VENDRE par M. S. Cucullu, Lapeyre & Co rue Toulouse, No. 27:
131 sacs café de la Havane,
300 milliers cigares de la Havane, différentes qualités; 150 ballots tabac de Manzanillo, tripes et capes. 5 août

VIN DE MALAGA.—25 barils Vin de Malaga, à vendre par HENRY HART,
15 juillet 39, Vieille Levée.

SUCRE A BON MARCHE.
12 livres bon Sucre, } Pour 1 piastre.
14 livres moins beau. }
AU magasin d'Antoine Michoud, encoignure des rues de la Vieille-Levée et Ursulines.
On trouve audit magasin: Remède et Pillules de Le Roy, Carreaux et Tables de marbre, Filets de pêche, Café du Brésil, Marmites françaises, Serrures et Ferrements de toute espèce. 31 mai—3 m

Beaux Peignes d'ivoires, Eventails et Cartes à jouer, reçus par le navire Hantsville, de New-York.
196 DOUZAINES beaux Peignes d'ivoire, grandeurs et qualités assorties; 1000 Eventails de l'Inde; 200 idem en soie; 50 Eventails en plumes blanches, et 11 grosses Cartes à deux têtes, à vendre par POLLARD & GREEN,
6 juillet No. 53, rue de Chartres.

Aux Teneurs d'Auberges et Hotels.
LES soussignés, vendront aux maîtres de pensions, hotels, restaurats, etc., du bois de chauffage pendant toute la saison, et à des prix les plus raisonnables du marché. Ils ont à leurs entrepôts, du bois de chêne, frêne, et pin, charbons, sable, etc.
W. E. & R. MURPHY,
20 juillet No. 133 vieux Bassin.

Aux Bateaux à vapeur.
BOIS DE PIN de première qualité à vendre par les soussignés, à bon marché.
W. E. & R. MURPHY,
20 juillet No. 132 vieux Bassin.

A VENDRE—1000 barils de chaux, et 800 barillets Goudron, en bon ordre et à vendre à bon marché et en lots convenables aux acheteurs.
W. E. & R. MURPHY,
20 juillet No. 132 vieux Bassin.

A VENDRE par M. S Cucullu, Lapeyre & Co. rue Toulouse, No. 27.
246 caisses Sucre blanc de la Havane, 1ère qualité; 180 surons Tabac en feuille de Manzanilla. 200,000 cigares de la Havane, de différentes qualités.
8 juillet.

ON demande à louer un jeune nègre de 14 à 18 ans, comme domestique. S'adresser au bureau de l'Abeille. 2 juin

CHARLES H GRANT & CO
No. 46, rue de Chartres.
VIENNENT constamment un assortiment considérable de
MEUBLES ELEGANS, COMMODES et UTILES
Chaises en acajou, érable, bois de fantaisie, miroirs, glaces, matelas en crin, et mousse, en plume [illegible] avril

A VENDRE au No. 116 rue de Chartres chez Broxsema & Swasey, un superbe Harnais Anglais, des mieux finis. 24 mai

PLOMB EN SAUMONS—200 barres de plomb en saumon en débarquement du bateau à vapeur Vandalia, à vendre par GODFREY BLOSSMAN & Co.
19 août—6

MAIS—2000 boisseaux, qualité supérieure, en magasin, à vendre par SOMERS & ALEXANDER,
19 août—6 No. 60, rue des Magasins.

JAMBONS—Plats côtés, quelques boucauds à vendre par LAYET & AMELUNG,
19 août 17, rue du Commerce.

JAMBONS—Enveloppés et passés à la chaux, de qualité supérieure, à vendre par
19 août LAYET & AMELUNG, 17 Commerce.

MADERE—2 pipes de Madère supérieur, à vendre par SLOAN & BROTHER,
19 août No 39 Nouvelle Levée.

200 barils vieux whiskey de Monongahela, en magasin et à vendre par SLOAN & BROTHER,
19 août—12 no. 39 Nouvelle Levée.

CAFE, SUCRE—611 sacs Café et 50 caisses Sucre blanc, en débarquement et à vendre par J. PRATS & fils.
17 août

CHECKS DE BANQUE—Sur New York et Philadelphie, à vue, à vendre par
17 août—4 ROBINSON & Co. 45 rue du Camp.

L[illegible] offre à vendre—[illegible] caisses citrons [illegible] 100 barils [illegible] Philadelphie, [illegible] rouleaux corde de [illegible]
[illegible] A. S. BARKER, [illegible] rue la Commune.

EN débarquement du [illegible] Vernon venant de [illegible] 250 paniers Vin de Champagne [illegible] qualité supérieure [illegible]
[illegible] LATASTE & BRULATOUR.

[illegible] Conformément aux ordonnances du Conseil de la [illegible] Municipalité de la Nlle. Orléans, avis est donné que les [illegible] autres encombremens quelconques qui sont mentionnés dans le rapport [illegible] wharfinger, et qui seront restés plus de cinq jours dans les limites de la [illegible] Municipalité sur la Levée, seront vendues à l'encan par les hangars, le lundi de chaque semaine, à 5 heures de l'après midi par F. Dutillet, encanteur de la dite Municipalité, pour le compte de qui il appartiendra.
16 mai D. PRIEUR, maire.

GRAINES DE JARDINAGE,
Fraîches qualités supérieures de Thorburn,
Reçu par le navire Nashville, un grand assortiment de Graines fraîches, de fleurs, de légumes et pour fermiers, mises sous ma propre inspection, expressément pour la semence d'automne.
Les ordres venant des jardiniers, traficants de la campagne, habitants et autres, recevront toute mon attention, et seront remplis dans le plus bref délai. On donnera gratis le catalogue des graines, en français et en anglais S'adresser au No. 231, rue de la Commune, ou à
16 sept—3 WILLIAM DINN.

BEURRE DE GOSHEN.—15 barillets en débarquement du navire Elbes, et à vendre par
16 sept ROBERT H. WHITE.

WHISKEY RECTIFIE—72 barils whiskey rectifié, venant d'être reçus et à vendre par
16 sept HYDE & COMSTOCK.

WHISKEY et maïs—En débarquement du bateau à vapeur Chenmouth, et à vendre par
16 sept HEFFORD & SORGENFREY.

CIRE—Environ 2000 livres, à vendre par
16 sept HEFFORD & SORGENFREY.

FARINE—260 barils maintenant en débarquement du bateau à vapeur Rolla, et à vendre par
16 sept HEFFORD & SORGENFREY.

VINS DE MADERE ET D'OPORTO—1 pipe et 30 dame-jeannes vieux madère de qualité supérieure.
5 poinçons rum de la Jamaïque,
2 do Whiskey d'Irlande,
2 do Vin de sherry pâle,
30 quarts de barriques madère de Marseille,
20 quarts de barrique vin d'Oporto.
A vendre par PUECH & DUPLESSIS,
8 sept. rue de la Vieille Levée No 28

SAVON ET BLANC DE BALEINE—En débarquement du brick Two Sisters, de Boston, et à vendre par les soussignés,
175 Savon No. 1.
200 do Blanc de Baleine, 4, 5 et 6
CARRIERE, DARAN & Co.
8 août 11 et 15, rue St. Louis

540 Boucauds de sucre, sur deux habitations, dont une est à une très petite distance de la ville, à vendre par
7 sept A. & Z. CAVELIER.

FROMAGE Américain, Amidon, &c—Reçu par le navire Vicksburg, de New-York.
20 boîtes et 20 demi-boîtes Tabac de Myers.
15 do Tabac de la marque Patters.
10 pipes Genièvre de Hollande—25 barils Eau de vie américaine, 4me. preuve—45 do Rhum de Portland—55 do. Genièvre, marque de l'Ancre—5 [illegible] Indigo Guatemala—1 caisse do supérieur de Manille—100 caisses Pipes courtes—100 do. Amidon, marque Poland—100 do. Fromage américain, à vendre par CARRIERE, DARAN & Co.,
7 sept rue St-Louis, Nos. 11 & 15.

DAME JEANNES—1900 Dame jeannes rondes fraîches, en débarquement du navire Concord du Hâvre, à vendre par CARRIERE, DARAN & Co,
7 sept rue St-Louis, Nos. 11 & 15.

400 barils maïs, en magasin et à vendre par
7 sept R. GRONING & Co.

22 barils huile de palmachristi, à vendre par
7 sept R. GRONING & Co.

DOUBLONS Espagnols, à vendre par
7 sep R. GRONING & Co.

40,000 sacs en pâtres, de 2 et 3 boisseaux, 12,000 sacs en toile, de 3 boisseaux, à vendre par
7 sept R. GRONING & Co.

CIGARES—80,000 cigares reçus et à vendre par ROBERT H. WHITE,
7 sept No. 31, rue Gravier.

PERDU—Le 5 du courant, un Check, sur la Banque Commerciale, de la somme de $1780 60 cts, tiré par MM. Layet & Amelung, No. 1192, daté du 4 septembre, en faveur des soussignés; le paiement en ayant été arrêté, ce check n'est d'aucune utilité qu'aux soussignés. Celui qui a pu l'avoir trouvé est prié de l'apporter au No. 24, rue de la Douane.
7 sept QUARLES & CO.

VIN DE MADERE—25 barils vin de madère, à vendre par LEBLANC & HAYDEL,
5 sept 20, rue Toulouse.

SUCRE—200 boucauds sucre sur habitation, à vendre par LEBLANC & HAYDEL,
5 sept 20, rue Toulouse.

MELASSE—15,000 gallons mélasse, sur habitation, à vendre par LEBLANC & HAYDEL,
5 sept 20, rue Toulouse.

CHARRETTES, DRAYS etc—Charrettes légères et lourdes, Drays, brouettes et Brouettes à ordures, en main, et à vendre par J. N. MAYNARD,
5 sept—1m no. 36 rue Poydras.

Doublons mexicains, à vendre par J. ROBERTS & Co.,
5 sept 47, rue Bienville.

Cafés cigares etc.—86 sacs bon café de la Havane, 250 milliers cigares Regalia et Trabuco, 20 barils whiskey de Monongahela, vin de vieux Sherry en demi pipes, et Champagne, à vendre par
J. ROBERTS & Co.,
5 sept 47, rue Bienville.

CORDES—Un petit lot de rouleaux de cordes, en magasin, pour clore une consignation, à vendre par GRIVOT & PAIGE,
5 sept no 12 rue Poydras.

MAIS—500 sacs maïs, de première qualité, à vendre par GRIVOT & PAIGE,
5 sept no. 12 rue Poydras.

Pommes sèches—Quelques barils de pommes sèches, à vendre par GRIVOT & PAIGE,
5 sept no. 12 rue Poydras.

Whiskey de Monongahela—Un assortiment constant de cet article, à vendre par GRIVOT & PAIGE,
5 sept no. 12 rue Poydras.

HUILE DE PALMACHRISTI—10 barils huile en magasin et à vendre par LAVILLEBEUVRE & WALTON,
5 sept No. 17, rue des Magasins.

BEURRE—75 barillets beurre frais des Illinois, reçus et à vendre par LAVILLEBEUVRE & WALTON,
5 sept No. 17, rue des Magasins.

EAU-DE-VIE DE BORDEAUX—10 demi pipes, 15 do du quarts, à vendre par ROBERT H. WHITE,
5 sept No. 31, rue Gravier.

DEUX Chaudières en cuivre—Convenables pour une sucrerie ou pour confiseurs, à vendre chez J. E. LOREILHE,
2 sept encoignure des rues Royale & Douane.

RECU par le Concord, et à vendre par les soussignés, un assortiment de Porcelaine, et trente paniers Eau de Seltz V. & O. VIGNAUD,
2 sept rue de Chartres, No. 49.

SANGSUES—Plusieurs milliers de très grosses Sangsues de première qualité, à vendre en gros et en détail, à la pharmacie de A. A. PEYCHAUD,
2 sept rue Royale, No. 123.

Indiennes françaises Draps et Casimires &c.
Convenables pour les marchés Mexicains et la consommation locale, à vendre chez FRED. CHEVREMONT,
2 sep. Exchange Alley, entre Conti et Bienville.

FARINE—500 barils farine fraîche superfine, sortant nouvellement des moulins de "Hilton Mills," en débarquement du bateau à vapeur Livingston, et à vendre par HYDE & COMSTOCK,
2 sept—6 No. 52, rue du Camp.

PORC—300 barils porc prime, et P. O., en débarquement des bateaux à vapeur Livingston et Floride, et à vendre par HYDE & COMSTOCK.
2 sept—6 No. 52, rue du Camp.

WHISKEY—200 barils Whiskey rectifié, en magasin et à vendre par HYDE & COMSTOCK.
2 sept No. 52, rue du Camp.

RESINE—200 barils reçus et à vendre par ROBERT H WHITE,
2 sept No. 34, rue Gravier

PARFUMERIE DE CHOIX, etc.—En débarquement du navire paquebot Saratoga, de New-York. Eau-de-Cologne en bouteilles de quarts, demi pintes et pintes avec et sans bouchons en verre, extraits assortis, huile de roses, de la Perse, sacs parfumés de rose, Kalydor, eau de miel de King, eau de Lavande aux mille fleurs, bouquet des dames de New York, orange de Portugal, Lavande éthérée bouquet sémillant, extrait royal de fleurs, parfums de verbenne eau de toilette, eau de Lavande de King, parfumée essence pour mouchoirs, extrait de roses et Rosémary, crème de roses, crème froide, bouquet de son court, Mignonette, et roulettes à ruban patentées, par mesure de yardes, à vendre par POLLARD & GREEN,
7 sept nos. 29 et 53, rue de Chartres.

AVIS.
LE Dr. HUET, de Paris, (rue Bourbon No. 11, près celle du Canal,) guérit dans un court délai toutes les maladies Vénériennes, nouvelles et invétérées par une méthode nouvelle, prompte, sûre et facile à suivre sans employer ni mercure, ni copahu, ni tisane, et le prix est très modéré. Consultations depuis 6 heures du matin jusqu'à 9 heures du soir.
29 août—6m

AVIS AU PUBLIC.
LE Dr. Stephan H. Bardash, de Pologne, qui vient s'établir ici, offre ses services aux citoyens, pour pratiquer dans la médecine, chirurgie et accouchement.
Docteur B. a exercé à Vienne, Paris et dans les principaux hopitaux d'Europe, avec beaucoup de succès et depuis deux années il pratique à Natchitoches. Il espère donc mériter la confiance des citoyens de la Nouvelle Orléans.
Sa demeure est rue Royale No 102. 3 oct—6m
Consultations chez lui depuis midi jusqu'à 3 heures

A VENDRE—Un beau moulin à scie à vapeur, maison de Maître etc. à 15 milles au dessus de la Nouvelle Orléans, sur la rive droite du Mississipi, la terre forme un triangle contenant dix sept arpens de superficie, ayant à peu près trois arpents et demi de face au fleuve.
AUSSI à vendre; 1,200 cordes de bois de première qualité venant d'être coupé en arrière de l'habitation de M. Lucien Labranche, à deux milles au dessus de Carrollton, sur la rive opposée. Le bois est livrable sur le bord du fleuve.
S'adresser à M. Théophile Fortier, sur la susdite habitation. 5 sept—1m

POLHEMUS & COOK—Peintres d'enseignes d'ornements et de bâtiments, place de la bourse no 23, près de la poste.
Les soussignés, espèrent par leur exactitude et leur ouvrage, à des prix modérés, mériter la confiance du public. Transparens et drapeaux militaires, imitations de bois, marbres, ainsi que les peintures des bateaux à vapeur, s'exécutent avec la plus grande promptitude 24 av

VIN de Champagne—300 paniers champagne d'une qualité supérieure, et d'importation récente en magasin et à vendre par KOHN, DARON & Co.
20 juillet No. 22 rue Bienville.

EAU-DE VIE DE BORDEAUX—5 pipes Eau-de-vie de Bordeaux, en magasin et à vendre par KOHN DARON & CO.
20 juillet No. 22, rue Bienville.

SIROP DE LIMON—154 caisses, à vendre par ROBERT H. WHITE,
2 sept No. 34, rue Gravier.

DOUBLONS Espagnols—300 Doublons à vendre par ROBINSON & Co.
[illegible] No. 45, rue du Camp.

[illegible] en magasin, à vendre par
[illegible] LAYET & AMELUNG, 17 Commerce.